

Organe de conduite communal

COVID-19 : solutions de garde à Saint-Imier

Le Conseil fédéral a ordonné ce vendredi 13 mars la fermeture des écoles jusqu'au 4 avril au moins. Pour les personnes qui n'ont pas de solution de garde pour leurs enfants, la garderie, l'Ecole à journée continue ainsi que les écoles offrent un lieu d'accueil dès ce lundi 16 mars. Les parents seront directement contactés durant le week-end par les institutions concernées.

Cette mesure est prise dans le but d'offrir une solution aux parents qui n'ont pas d'autre alternative et de préserver les personnes à risques, en particulier les grands-parents. L'Organe de conduite communal encourage néanmoins les parents à trouver activement d'autres solutions, afin d'éviter des regroupements d'enfants trop importants.

Saint-Imier, le 13 mars 2020